



Projet financé par
l'Union européenne



EUROMED JUSTICE II

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Centre Albert Borschette – Salle de réunion AB-3B

36, rue Froissart – 1049 Bruxelles

Le 30 juin 2008, de 09h00 à 17h00

AGENDA 30 juin 2008

- 09h00–09h30 Enregistrement des participants
- 09h30–10h00 Message d'ouverture, Marcus CORNARO, Directeur, EuropeAid Direction A
- 10h00–10h30 Présentation du projet : Anna ABARIOTOU, Administrateur principale responsable du projet EuroMed Justice II
- Eduard SANCHEZ MONJO, Superviseur du consortium chargé de la mise en œuvre du projet EuroMed Justice II
- 10h30-10h45 Pause café
- 10h45 **Présentation des thèmes des 3 groupes de travail du projet**
- 10h45-11h00 **Groupe de travail 1** : groupe de travail sur la réforme législative dans le domaine de l'accès à la justice
- José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation du projet EuroMed Justice II
- 11h00-11h30 Discussion
- 11h30-11h45 **Groupe de travail 2** : groupe de travail sur les droits de garde et de visite dans les conflits transfrontaliers en matière familiale
- Khaled ABOUALI, Coordinateur du projet EuroMed Justice II
- 11h45-12h30 Discussion
- 12h30-14h30 Déjeuner

14h30–14h45 **Groupe de travail 3** : groupe de travail sur la réforme du droit pénal et du droit pénitentiaire

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef de projet, projet EuroMed Justice II

14h45-15h15 Discussion

15h15–15h30 Pause café

15h30-16h30 Projet de calendrier et organisation des activités

16h30–17h00 Clôture de la conférence par Mme Carla MONTESI, Chef d'unité, EuropeAid Office de Coopération A/3

Introduction générale

Le Projet EuroMed Justice II (janvier 2008-janvier 2011) est un projet d'une durée de 3 ans destiné aux 9 Partenaires méditerranéens et vise à contribuer au développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice.

Ce projet est financé par la Commission européenne avec une enveloppe budgétaire de 5 millions d'euros.

La mise en oeuvre du projet est confiée à un consortium à la tête duquel on trouve l'Institut européen d'administration publique (IEAP) et qui est aussi composé de la Fondation internationale et ibéro-américaine d'administration et politiques publiques (FIIAPP) et du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol (CGPJ). L'Unité de gestion du Projet EuroMed Justice II est le Centre européen des régions, l'Antenne de l'IEAP à Barcelone.

Ce projet entend promouvoir dans les pays bénéficiaires et dans les 3 grandes composantes du projet : (i) Accès à la justice et aide légale ; (ii) Résolution de conflits transfrontaliers en matière familiale ; et (iii) Transposition des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire), l'adoption de processus et stratégies politiques, y compris des réformes législatives, afin de stimuler la coopération dans le domaine judiciaire, tout en renforçant la capacité des institutions chargées de mettre en pratique ces politiques publiques dans les trois secteurs clés susmentionnés couverts par le projet.

La durée totale de ce projet est de 36 mois, de janvier 2008 à janvier 2011 ; au cours de cette période, on prévoit la réalisation de 3 Groupes de travail (12 réunions), 36 sessions de formation, 10 visites d'études et 5 missions d'assistance technique.

Le projet aura aussi son propre site Internet, www.euromed-justice.eu (partie publique et partie d'accès restreint) afin de diffuser les informations relatives au projet et soutenir la mise en réseau parmi les participants.

Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs spécifiques du projet sont : a) soutenir le développement de la capacité institutionnelle et administrative et la bonne gouvernance des Partenaires méditerranéens dans le domaine de la justice ; b) contribuer à la modernisation des systèmes judiciaires et à la simplification/accélération des poursuites judiciaires et à améliorer l'accès à la justice ; c) développer la coopération judiciaire en matière civile, plus particulièrement à travers une assistance dans le domaine du droit de la famille qui accordera une attention particulière aux conflits transfrontaliers en matière familiale ; d) renforcer la coopération judiciaire en matière pénale et soutenir les initiatives visant la réforme du droit pénal et du droit pénitentiaire dans les pays partenaires méditerranéens en vue de faciliter la transposition des conventions internationales pertinentes en droit interne des pays bénéficiaires ainsi que leur mise en oeuvre ; e) créer une communauté interprofessionnelle de magistrats et professionnels de la justice afin de construire un système de justice ouvert et moderne qui fasse observer l'Etat de droit et poursuive la mise en oeuvre effective des droits de l'homme ; f) créer un Réseau euro-méditerranéen d'écoles judiciaires.

Conférence d'ouverture

La conférence d'ouverture vise à présenter aux participants et partenaires les principales informations relatives au projet. Pendant cette conférence, les discussions porteront sur des questions telles que le contenu des principales composantes, la méthodologie de travail et le calendrier des activités qui seront déployées tout au long du projet.

Les participants sont appelés à jouer un rôle actif pendant la conférence de manière à ce que l'on puisse connaître leurs avis et suggestions et savoir s'ils sont intéressés à accueillir certaines activités du projet pour pouvoir établir un calendrier provisoire des réunions des groupes de travail.

Trois représentants de chaque pays partenaire méditerranéen prendront part à la conférence d'ouverture, aux côtés de représentants des Etats membres de l'UE.

L'interprétation simultanée en anglais, français et arabe sera assurée pendant toute la conférence.

Activités du projet

a) Groupes de travail

Compte tenu des trois principales composantes indiquées ci-dessus, la principale caractéristique du projet sur le plan méthodologique est de créer en tant que « cellules de réflexion » trois Groupes de travail composés de hauts responsables des autorités ministérielles, de magistrats et autres membres des professions judiciaires ainsi que de décideurs nommés par les différents pays partenaires méditerranéens (2 par pays MEDA) et d'experts de l'Union européenne. Ces groupes de travail offriront un espace tout indiqué pour une discussion et une analyse détaillée de la situation dans chaque pays, et pour préparer un document d'orientation contenant des

suggestions quant aux actions à prendre. Ces propositions seront présentées à l'occasion de la conférence régionale prévue à l'issue de la première année du projet. En outre, les différents groupes de travail devront identifier, chacun pour la composante qui l'occupe, des activités de formation, des modules de formation, des visites d'études et des missions d'assistance technique.

b) Sessions de formation

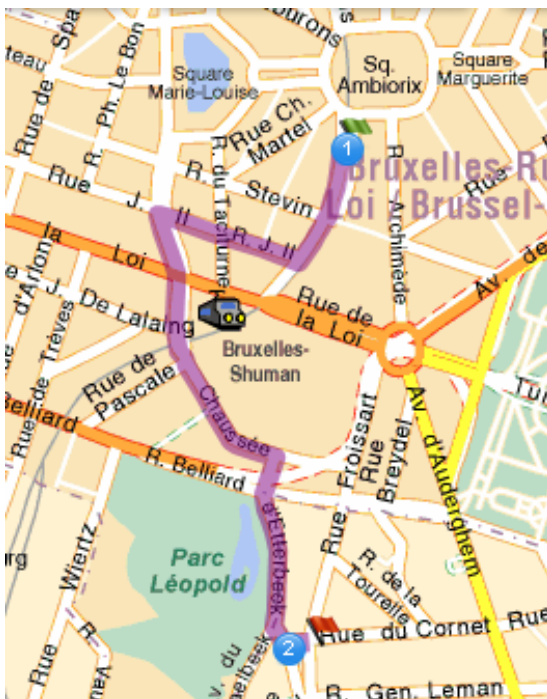
Pendant le cycle du projet, 36 sessions de formation sont prévues (4 participants par pays MEDA par session) sur les principales composantes décrites ci-avant. Ces sessions de formation devront reposer sur un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques parmi les participants sur les thèmes retenus pour chaque composante. Le Plan des sessions de formation pour chacune des 3 composantes sera élaboré une fois que les groupes de travail auront terminé leurs travaux et sera conforme à l'évaluation qui sera faite des conclusions dégagées dans le document d'orientation.

c) Visites d'études et missions d'assistance technique

10 visites d'études dans des institutions des Etats membres de l'UE et des Partenaires méditerranéens seront organisées dans le cadre de ce projet. Le but de ces visites est d'approfondir des sujets spécifiques dans chacune des trois composantes. Les groupes cibles seront des décideurs, responsables des politiques, juges, procureurs et autres professionnels de la justice ainsi que des fonctionnaires des administrations concernées.

En outre, il y aura aussi 5 missions d'assistance technique, le cas échéant, pour aider les pays partenaires méditerranéens à mettre en oeuvre la réforme législative ou à s'aligner sur les conventions internationales, voire leur fournir une assistance ad hoc pour soutenir le progrès dans les 3 composantes du projet.

.Lieu où se tiendra la conférence et logement



La conférence aura lieu au Centre Borschette (2)
Rue Froissart n°36
(Salle AB-3B)
Bruxelles

Les participants recevront une invitation nominative qu'ils devront présenter à l'entrée pour des raisons de sécurité

Les participants seront logés à l'

Hotel MARTIN'S CENTRAL PARK (1)
Boulevard Charlemagne, 80
B-1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 230 85 55

